



Doc. 15211
24 janvier 2021

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2020)

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 9.5 par les mots suivants :

« Bulgarie : il reste d'autres questions à résoudre en lien avec les recommandations de l'Assemblée formulées dans la Résolution 2296 (2019). »

Déposé par:

DAMYANOVA Milena, Bulgarie, PPE/DC
ALEKSANDROV Nikolay, Bulgarie, CE/AD
BOGDANOV Krasimir, Bulgarie, CE/AD
GLAVCHEV Dimitar, Bulgarie, PPE/DC
VASSILEVA Ivelina, Bulgarie, PPE/DC

1. 2021 - Première partie de session

